

Diffusion le 12 mai 2024

En attente d'approbation par le Bureau Directeur Départemental

Rédigé par Manuel GESLIN et Marjorie LECERF

Saison 2023/2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DE SEINE ET MARNE
PROCÈS-VERBAL N°4 – Réunion du 10 mai 2024
(Réunion visio - début 14h30)

CDS77 : sportive@cdvb77.fr

Présents :

Mme Marjorie LECERF (présidente de la CDS77), M. Jean-Luc DAVOUST et Mme Marie MILLER.

Assiste :

M. Manuel GESLIN

Absents : M. Frédéric BILLARD et M. Gaspard JBEILL.

Infractions sportives relevées le 10 mai 2023 (RIS N°9) :

FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB

DOSSIER 2324-R13-043

Lors de la rencontre ARMRO88 - FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 3 / VIE SPORTIVE OZOPHORICIENNE (04/05/24)

CONSTATANT QUE :

- L'entraîneur adjoint (**2609316**) **M. FOURGEAUD ROBIN (FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB)**, inscrit sur la feuille de match ne possède pas de licence « éducateur sportif » enregistrée

CONSIDÉRANT QUE :

- Conformément à l'article 28.2 du RGES, **M. FOURGEAUD ROBIN** a 10 jours pour régulariser la situation après diffusion du présent PV

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément au MLDA de la Ligue IDF 2023/2024, le club du **GSA** devra s'acquitter auprès du CDVB77, d'une amende administrative de **28.5 euros** (57€/2).
Si dans les 10 jours **M. FOURGEAUD ROBIN** n'a pas créé sa licence « éducateur sportif » alors :
- Conformément à l'article 28 RGES, l'équipe **FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 3** perdra la rencontre **ARMRO88** par pénalité.
- Conformément à l'article 13 du RPE d'Accession Régional 2023/2024, l'équipe **FS VAL D'EUROPE ESBLY COUPVRAY VB 3** perdra la rencontre **ARMRO88** 0/3 00-25 00-25 00-25 et perd 1 point au classement général.

VOLLEY-BALL LA ROCHETTE**DOSSIER 2324-R13-044****Lors des rencontres :****BMA050 - VOLLEY-BALL LA ROCHETTE / ALLIANCE NORD 77 VB 2 (27/04/24)****BMA051 - VOLLEY-BALL LA ROCHETTE / ALLIANCE NORD 77 VB 1 (27/04/24)**

CONSTATANT QUE :

- Les rencontres n'ont pas été jouées, refus de l'**ALLIANCE NORD 77 VB** de jouer les rencontres **BMA050 et BMA051**
- Un seul terrain était disponible (2 terrains nécessaires)
- 2 rencontres sur les 4 lors de la journée 8 ont été jouées.

CONSIDÉRANT QUE :

- 2 terrains sont nécessaires pour que les rencontres M13 de la journée 8, à **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE**, puissent se dérouler en respectant les horaires indiqués au calendrier.
- Le GSA **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** est en infraction avec l'art 14 du RGES puisqu'un seul terrain sur les deux nécessaires était à disposition pour les rencontres.
- 2 autres compétitions avaient lieu sur les 2 autres terrains du gymnase.
- Le GSA **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** a contacté le comité par téléphone 2 jours avant les rencontres pour signaler le problème. La solution demandée de repousser la rencontre d'un autre terrain à 16h a été évoqué. Le club adverse refuse.
- Le GSA **ALLIANCE NORD 77 VB**, a laissé des messages au président du club **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** pour signaler que, vu le retard que cela engendrerait, ses équipes ne pourraient pas jouer toutes les rencontres si un seul terrain était disponible.
- La dernière journée de championnat ne peut en aucun cas donner lieu à une demande de report sur un autre week-end.

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément à l'article 28 RGES, l'équipe **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** perd les rencontres **BMA050 et BMA051** par pénalité.
- Conformément à l'article 13 du RPE DES CHAMPIONNATS INTERDÉPARTEMENTAUX JEUNES et à la formule sportive du championnat M13 2023/2024, l'équipe **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** perd les rencontres **BMA050 et BMA051** 0/2 00-25 00-25 et perd 2 points au classement général.
- Conformément au MLDA de la Ligue IDF 2023/2024, le club du **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** devra s'acquitter auprès du CDVB77, d'une amende administrative de **28.5 euros (57€/2)**.

US LOGNES VOLLEY-BALL / PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB**DOSSIER 2324-R13-045****Lors des qualifications M21 féminines à la coupe de Seine et Marne à Mitry (04/05/24)**

CONSTATANT QUE :

- L'équipe de **US LOGNES VOLLEY-BALL** ne s'est pas présentée à l'horaire prévu de la rencontre
- L'équipe de **PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB** ne s'est pas présentée à l'horaire prévu de la rencontre

CONSIDÉRANT QUE :

- La CDS a conscience du problème de calendrier et que de nombreuses équipes ont des M21 qui évoluent seniors

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément à l'article 28 RGES, l'équipe **US LOGNES VOLLEY-BALL et PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB** perdent les rencontres des qualifications par forfait.
- De clore exceptionnellement ce dossier sans autre incidence administrative

COULOMMIERS VOLLEY-BALL

DOSSIER 2324-R13-046

Lors des qualifications M21 masculines à la coupe de Seine et Marne à Mitry (04/05/24)

CONSTATANT QUE :

- L'équipe de **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** a déclarée forfait pour la demi-finale

CONSIDÉRANT QUE :

- La CDS a conscience du problème de calendrier et que de nombreuses équipes ont des M21 qui évoluent seniors

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- Conformément à l'article 28 RGES, l'équipe **COULOMMIERS VOLLEY-BALL** perd les rencontres des qualifications par forfait.
- De clore exceptionnellement ce dossier sans autre incidence administrative

U.S. JEUNESSE MITRY V.B

DOSSIER 2324-R13-047

Lors des qualifications M21 masculines à la coupe de Seine et Marne à Mitry (04/05/24)

CONSTATANT QUE :

- Le GSA organisateur, **U.S. JEUNESSE MITRY V.B.**, n'a pas respecté la formule sportive prévue par la CDS (Formules qualifications M15-M18-M21 - COUPES 77 JEUNES - CDVB77.pdf)

CONSIDÉRANT QUE :

- Un document avec l'ensemble des formules et la démarche à suivre en cas de forfait d'une ou plusieurs équipes a été envoyé aux clubs
- Le responsable de l'organisation du tournoi de l'**U.S. JEUNESSE MITRY V.B.** a contacté le comité le 04/05/24 qui lui a demandé d'appliquer « la formule à 4 équipes » en adaptant si besoin la durée des sets.
- La présidente de la CDS a contacté le club de l'**U.S. JEUNESSE MITRY V.B.** pour avoir des explications et n'a, à ce jour, reçu aucune réponse.

PAR CONSÉQUENT ET APRÈS ÉTUDE DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS, LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE DÉCIDE :

- De faire auprès de l'**U.S. JEUNESSE MITRY V.B.** un **rappel aux règlements** pour que, suite à cet incident, les formules prévues par le comité soient respectées.

FIN DU TRAITEMENT DES RIS

QUALIFICATIONS JEUNES POUR LES FINALES DE LA COUPE DE SEINE ET MARNE 2024

Bilan des qualifications M15 et M21 du 04/05/2024 :

Plusieurs remontées :

- M15 masculins à Torcy : problème d'implantation de rencontres M18 filles. Réimplantation en urgence. Merci au club de Lognes pour avoir accueilli la compétition M18 filles.
- M21 filles à Mitry : forfait de dernière minute.
- M21 masculins à Pontault-Combault :
 - formule trop longue au vu du créneau (45' de retard) : voir plus bas
 - arbitrages assurés par des M18 filles : la CDS rappelle au club de **PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB** qu'un arbitre ne peut par arbitrer une catégorie supérieure à la sienne, sauf dans des cas bien spécifiques.
- La CDS modifie la manière de comparer 2 poules et préconisera le serpentin.
- Pour les prochains engagements :
 - Mettre un numéro de téléphone que les organisateurs peuvent contacter pendant le plateau
 - Récupérer les coordonnées des responsables d'équipe (commentaire dans l'engagement)
 - Contacter le club organisateur avant le plateau
 - en M21 spécifiquement, prévoir des arbitres qui officient en senior (si possible désignations CDA)
 - Si possible, placer les M21 le dimanche ou en semaine : à discuter en AG

RETARD MATCHS SENIORS A PONTAULT-COMBAULT À LA SUITE DES QUALIFICATIONS M21 MASCULINES DE LA COUPE 77 LE 04/05/24

La CDS constate :

- Retard du tournoi M21M de 45' (fin 18h45)
- Le match ARM prévu à 19h débute à 19h56 et finit à 22h13 (FDME)
- Le match ARF prévu à 21h débute à 22h41 et finit à 00h02 (FDME)

Remarques :

La CDS reconnaît une erreur sur la formule M21M : initialement prévue en 1 set de 25 pts, la formule envoyée mentionnait 2 sets de 15 pts, ce qui a augmenté la durée des qualifications de 45 minutes. La CDS présente ses excuses à tous les clubs concernés par les rencontres à Pontault-Combault.

Toutefois, si le tournoi de qualification M21 a certes retardé le début du match ARM, celui-ci aurait du débiter à 19h15 puisque deux terrains étaient libres et donc disponibles pour l'échauffement des équipes du match ARM.

La CDS alerte donc le club de **PONTAULT-COMBAULT V.B. CLUB** sur sa gestion du temps entre les rencontres. L'intervalle entre deux rencontres ne doit pas excéder 45' et peut être optimisé davantage si un terrain est disponible pour l'échauffement.

TOURNOIS M9 et M11 DE LA COUPE DE SEINE ET MARNE 2024

M9 mixtes : 27 joueurs engagés

Implantation : gymnase Tabourot à La Rochette Tirage au sort à **9h30**.

Brassage en montante/descendante sur 1h (matchs de 5'). Arbitrage par le perdant (descente).

Placement pour le brassage : le meilleur de chaque club dans chapeau 1, les autres dans chapeau 2

Phase finale : tableau à 32 avec classement intégral en 1 set de 15 pts (10 tours). 1 TM 30''

M11 filles : 13 équipes engagées **M11 garçons** : 14 équipes engagées

Implantation : gymnase Tabourot à La Rochette Tirage au sort **filles à 13h, garçons à 15h30**

Brassage en montante descendante sur 1h (matchs de 5'). Arbitrage par le perdant (descente).

Phase finale : tableau à 16 avec classement en 1 set de 21 pts (4 tours). 1 TM 30''

PROCHAINE RÉUNION

Prochaine réunion le lundi 3 juin (21h15)

Fin de la réunion à 17h30

Reprise de la réunion via messagerie suite à la mise à jour du RIS à 18h20 pour traiter le dossier 2324-R13-043

Marjorie LECERF



Présidente de la CDS 77